

Politique – Budget des personnes déléguées

Cette politique se veut un outil visant à encadrer et à guider l'utilisation des sommes allouées par L'APL aux écoles et aux centres pour favoriser l'action syndicale du plus grand nombre possible.

Objectifs

Favoriser la participation à l'école ou au centre de membres de L'APL à l'occasion :

- Des réunions syndicales ;
- Des comptes rendus des BDD ;
- Des élections des différents comités (CPE, EHDA, perfectionnement, délégués, etc.) ;
- Des consultations à compléter en groupe ;
- De la période de pré-mobilisation ou de préparation aux différentes rondes de négociation (période de réchauffement).

Une personne déléguée par école ou par centre sera responsable de la gestion du budget et devra, à la fin de chacune des années scolaires, remettre à L'APL un compte rendu détaillé des dépenses effectuées avec factures à l'appui.

Les sommes non utilisées doivent être remises à L'APL à la fin de chacune des années scolaires.

Adopté le 26 juin 2025 par le Conseil exécutif de L'APL.